



France American Staffordshire Terrier
Club de race affilié à la Société Centrale Canine

Cardiopathie Protocole d'Examen

Pour dépister les éventuelles cardiopathies de votre American Staffordshire Terrier, prenez rendez-vous chez un vétérinaire qui va pratiquer l'examen et munissez-vous :

- de ce protocole
- de la fiche d'examen (à télécharger)

Le vétérinaire pratiquera l'examen selon les recommandations ci-dessous, remplira la fiche d'examen et y joindra les 2 photos souhaitées.

Vous devez ensuite mettre dans une enveloppe les documents suivants :

- La fiche d'examen (2 pages).
- Les 2 photos.
- Une photocopie du pedigree ou du certificat de naissance.
- Une enveloppe avec votre adresse pour le retour du résultat.
- Le règlement pour la lecture au nom de **Docteur Pierre MENAUT (35 euros)**.

Les documents sont à adresser impérativement au club à l'adresse ci-contre :

Dorothee Vanoosthuyse, Lieu dit Rinsac, 86260 Saint Pierre de Maille.

Lecture effectuée par : Docteur Pierre MENAUT (Spécialiste Européen et Français en Médecine Interne / Cardiologie).

Le résultat vous sera adressé et sera enregistré par le club dès que communiqué par le lecteur et que le règlement aura été reçu.

Dépistages des sténoses artérielles (Aortique et pulmonaire et autres cardiopathies)

- 1. Le chien doit être âgé de 12 mois minimum.**
- 2. Le dépistage est effectué en associant une auscultation et un examen écho-Doppler.**
- 3. Le chien ne doit pas faire l'objet d'un traitement médicamenteux pour une maladie cardiaque.**
- 4. L'examen écho-Doppler doit inclure :**
 - la recherche d'un obstacle en région sous-aortique, mais aussi aortique et supra-aortique en mode 2D, en mode Doppler couleur, et en mode Doppler pulsé (caractère laminaire normal ou turbulent anormal du flux transaortique).
 - la détermination de la vitesse maximale du flux systolique transaortique (Vmax) en mode Doppler continu avec tracé électrocardiographique concomitant.
 - même remarque pour la sténose pulmonaire : recherche d'un obstacle et détermination de la vitesse maximale du flux systolique transpulmonaire en mode Doppler continu avec tracé électrocardiographique concomitant.
 - la recherche de toute autre cardiopathie notamment congénitale (exemple : communication interatriale, dysplasie mitrale etc...).
- 5. L'examen écho-Doppler doit permettre :**
 - de classer l'animal en catégorie AS0, AS1, AS2, AS3, ou D ; et en catégorie PS0, PS1, PS2, ou PS3.
 - de répondre à la question suivante : l'animal est-il, oui ou non, indemne d'une autre cardiopathie. Si la réponse est non : préciser quelle cardiopathie. S'il s'agit d'une sténose artérielle, préciser le lieu de la sténose (supravavulaire, valvulaire ou sous-valvulaire), la vitesse maximale du flux déterminée au Doppler continu ainsi que le gradient de pression correspondant.
- 6. Le lecteur officiel devra disposer :**
 - de la fiche d'examen dûment remplie.
 - d'une photo comprenant l'identification de l'animal (nom du propriétaire, nom de l'animal, tatouage ou puce), et montrant sur au moins 2 cycles cardiaques la courbe de vitesse du flux transaortique avec tracé électrocardiographique concomitant, obtenue en mode Doppler continu à partir d'une coupe 2D grand axe 5 cavités (voie d'abord parasternal gauche ou abord sous-costal). Cette coupe 2D grand axe 5 cavités doit être clairement visualisée en partie supérieure de la photo.
 - d'une photo comprenant l'identification de l'animal (nom du propriétaire, nom de l'animal, tatouage ou puce), et montrant sur au moins 2 cycles cardiaques la courbe de vitesse du flux transpulmonaire avec tracé électrocardiographique concomitant, obtenue en mode Doppler continu à partir d'une coupe 2D petit axe transaortique (voie d'abord parasternal droit ou gauche). Cette coupe doit être clairement visualisée en partie supérieure de la photo.

Site : www.france-amstaff.fr

FAST - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siège social : 12, rue de la gare d'eau - 62880 PONT A VENDIN